

## Flash-Ball : le Défenseur des droits demande leur interdiction lors des manifestations



Il souhaite aussi un moratoire général sur son usage, quel qu'en soit le contexte, au vu de la "gravité des lésions" qu'il peut causer.

Vers l'interdiction des flash-ball lors des manifestations? C'est en tous cas le souhait de Jacques Toubon. Ce mardi 21 juillet, le Défenseur des droits a recommandé l'interdiction du Flash-Ball lors des manifestations. Il souhaite aussi un moratoire général sur son usage, quel qu'en soit le contexte, au vu de la "gravité des lésions" qu'il peut causer.

La technologie Flash-Ball est régulièrement critiquée pour son imprécision et la gravité des blessures qu'elle peut provoquer. Le Défenseur recommandait jusqu'à présent de ne pas utiliser cette arme non létale lors de manifestations publiques "hors cas très exceptionnels" définis "strictement". Constatant que ses réserves n'ont pas été prises en compte dans le nouveau cadre d'emploi de cette arme, le Défenseur demande désormais qu'elle ne soit plus utilisée "dans un contexte de manifestation publique".

Cette recommandation intervient alors que Jacques Toubon s'était "saisi d'office", vendredi 17 juillet, [de l'affaire d'un adolescent de 14 ans](#). Ce dernier avait été blessé par la police après un tir de Flash-Ball au niveau des testicules, dans la nuit du 13 au 14 juillet, à Argenteuil, dans le Val-d'Oise.

La préconisation de Jacques Toubon va dans le même sens que celle de l'Inspection générale de la police, qui s'était prononcée en mai en défaveur de cette arme mise en service en 1995 et jugée trop "obsolète".